



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 14 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal → le 7 février 2023

Date d'affichage de la convocation → le 7 février 2023

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	11
<i>votants</i>	13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Ana GONCALVES, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine PERET, Madame Chantal GARCIA, Madame Amélie LEFRANC, Monsieur Patrick COLLET, Madame Laetitia PAIRE, Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Madame Evelyne TANTOT	Monsieur Christophe POTET
Madame Annie WILLE	Madame Catherine SPECKLIN

Absent excusé : Monsieur Etienne BARBIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2023

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2023) - demande de subvention pour le projet de réhabilitation thermique et énergétique de l'école maternelle

Délibération n° 04-2023

Rapporteur : Monsieur Christophe POTET

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de réhabilitation thermique et énergétique de l'école maternelle afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la DETR 2023 selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
Travaux acquisition et pose			DETR 2023	10 000,00 €
Menuiseries	60 943,35 €	HT	Région AURA	50 825,00 €
Couverture isolation	46 086,66 €	HT	Département Loire	30 000,00 €
Eclairage led	7 251,56 €	HT	Fonds propres commune	23 456,57 €
TOTAL GLOBAL	114 281,57 €	HT	TOTAL	114 281,57 €
TVA (20 %)	22 856,31 €		<i>Financement de la TVA assurée par la commune</i>	
TOTAL TTC	137 137,88 €			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Préfecture de la Loire concernant la DETR 2023,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- Adopte le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Programmation 2023 auprès de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier afférent à cette demande de subvention ainsi que tout document s'y rapportant.

Questions diverses

AGENDA :

- Réunion d'information sur l'arrêt du réseau cuivre : mardi 21 février de 18 h à 20 h en visio-conférence.
- Résultat de la collecte du Villeresthon : jeudi 23 février à 19 h au Carré d'Urfé à Villerest.
- Comité technique tour de France : mardi 28 février à 15 h, Chorum Alain Gilles, Halle Vacheresse.
- Journée citoyenne : samedi 4 mars.
- Séminaire de restitution PLH 2 : mercredi 22 mars de 8 h 30 à 10 h 30, halle Vacheresse.
- Conseil municipal : mardi 7 mars à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 19 h 20.



Le Maire,

Christophe POTET

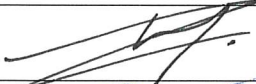
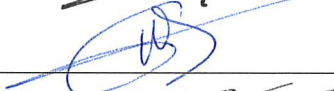
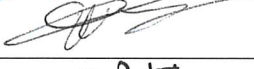
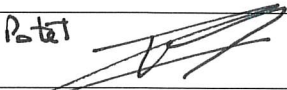

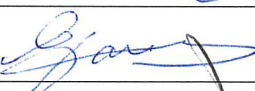



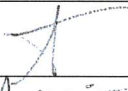
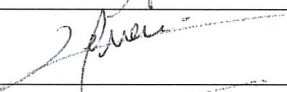

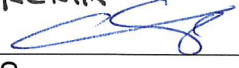


Le secrétaire de séance,

Guy DUPERRAY-MAILLET

PV approuvé en séance du Conseil municipal du 7 mars 2023
Publié le 10 mars 2023

Fiche de présence

Christophe POTET	
Ana GONCALVES	
Guy DUPERRAY-MAILLET	
Evelyne TANTOT	représentée par C. Potet 
Catherine SPECKLIN	
Chantal GARCIA	
Patrick COLLET	
Catherine PERET	
Etienne BARBIER	absent
Laetitia PAIRE	
Rémi VERBUCHAIN	
Amélie LEFRANC	
Rodney SALHI	
Annie WILLE	représentée par C. Specklin 
Siège vacant 1	RAS
Siège vacant 2	RAS
Siège vacant 3	RAS
Siège vacant 4	RAS
Siège vacant 5	RAS

